



Bar le Duc, le 30 Avril 2010

Pascale Combettes,
Présidente de la Fédération
associative MIRABEL – LNE

à

M. Henri BLAFFART
Directeur Général
Arcelor Mittal Lorraine

Objet : Sollicitation ARCELOR MITTAL / C&S Conseils concernant l'étude de contexte préalable au projet de captage et stockage de CO₂ de Florange

Monsieur,

Par courrier en date du 12 Avril 2010, vous nous sollicitez pour répondre à l'entretien de votre cabinet missionné C&S Conseils en charge de réaliser l'étude de contexte préalable au projet de captage et stockage de CO₂ de Florange.

La fédération Mirabel - Lorraine Nature Environnement n'approuve pas le choix de la technologie de captage et stockage de CO₂ en réponse aux pollutions générées par l'industrie.

Vous trouverez ci dessous quelques arguments justifiant notre position, partagée par les associations affiliées à France Nature Environnement (FNE est membre du Réseau Action Climat) :

- La CSC sert de prétexte pour prolonger l'utilisation de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon, lignite) par les activités et/ou sites gros émetteurs de polluants aériens (dont CO_x, NO_x...) alors que la priorité est la réduction des émissions de GES liées à la (sur)consommation des combustibles fossiles.
- Le captage/stockage souterrain de CO₂ demande des financements considérables ; ces opérations, gourmandes en fonds publics, se réaliseraient au détriment entre autres de la recherche sur les énergies renouvelables ou encore de la "capture durable" du CO₂ via des politiques de (re)forestation.
- L'utilisation de cette technologie comporte des risques et des inconvénients, à court et long terme, dont nous ignorons encore la pleine mesure.
- La CSC nécessite une consommation d'énergie supplémentaire conséquente, et occasionne donc une production de CO₂ additionnelle à capter et séquestrer !

MIRABEL LNE

09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél. 03 29 46 40 00, fax 03 29 76 83 68

mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel.lne.free.fr>

Ainsi, dans l'état des connaissances relatives aux risques liés à cette technologie, nous ne pouvons encourager une action qui viserait à faire accepter aux populations ce type d'installation comportant de nombreuses incertitudes quant à son écobilan et à sa sûreté, et ne voulons en aucune façon cautionner ce type d'équipement vu le médiocre rapport entre bénéfices (bilan carbone ; emplois locaux) et inconvénients (coût financier & risques sanitaires).

C'est pourquoi la fédération MIRABEL Lorraine Nature Environnement ne souhaite pas participer à la préparation du projet porté par l'entreprise ArcelorMittal à Florange mais sera vigilante quant au nécessaire débat public, à organiser par les autorités sur ce dernier.

Vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascale Combettes
Présidente MIRABEL LNE



En Copie de ce courrier :

M. le Directeur du Cabinet C&S conseil,
M. le Président du Conseil Régional de Lorraine,
M. le Directeur de la DREAL Lorraine
M. le Préfet de Moselle
M. le Maire de FLORANGE
M. le président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch;
M. le Président du Conseil Economique et Social Régional
M. le Directeur de l'ADEME Lorraine
Mrs les membres du Conseil d'Administration de FNE
Mrs les présidents de l'ADELP, des GECNALs, de l'ADPSE, de l'ADEPRA, et des AT57

MIRABEL LNE

09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél. 03 29 46 40 00, fax 03 29 76 83 68

mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel.lne.free.fr>